

Le « crowdfunding » enfin libéré

La réforme du financement participatif devrait lui permettre de prendre une réelle ampleur. Le marché est déjà en pleine structuration.

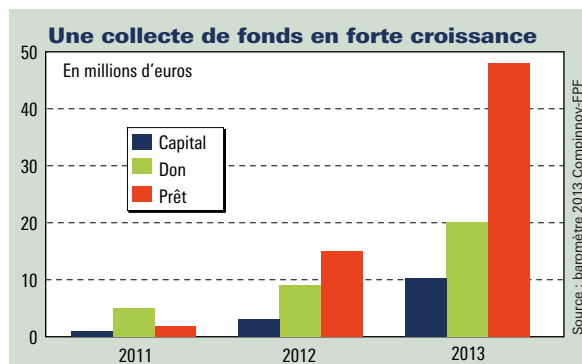
PAR ANTOINE DUROYON

Un vent de liberté souffle sur le financement participatif en France. Les acteurs du *crowdfunding* se sentent pousser des ailes depuis l'annonce par Fleur Pellerin, le mois dernier, d'une réforme qui entrera en vigueur en juillet. Pour faire de la France « le pays pionnier du financement participatif », la ministre en charge de l'Économie numérique fait sauter les verrous. La somme d'un million d'euros – contre 100.000 euros jusqu'ici – devient la nouvelle frontière pour un financement sur une plateforme Internet, que ce soit sous forme de prêt rémunéré (dans la limite de 1.000 par investisseur et par projet) ou d'investissement en capital (*crowdequity*) sans obligation de prospectus. « Ce modèle de plate-forme permet de financer directement les emprunteurs, sans risque de liquidité ou de transformation. C'est un circuit de financement court, immédiat, transparent et direct », rappelle Charles Egly, président du directoire de Prêt d'Union, une plate-forme de crédit « entre particuliers », agréée établissement de crédit, qui a franchi le cap des 65 millions d'euros de crédits financés.

Les acteurs du *crowdfunding* applaudissent cette reconnaissance des pouvoirs publics à la mesure de leur développement. Selon le baromètre réalisé par Compinnov, en partenariat avec l'association Financement Participatif France (FPF), la collecte a atteint 78,3 millions d'euros en 2013, près de trois fois plus qu'en 2012. « Ce montant peut raisonnablement atteindre 150 millions d'euros en 2014, voire plus, dont 15 millions pour le 'crowdequity' », anticipe François Carbone, président de FPF et directeur général d'Anaxago, une plate-forme d'investissement en capital.

Pour se développer, le secteur va s'appuyer sur les nouveaux statuts

portés par la réforme : intermédiaire en financement participatif (IFP) pour le prêt rémunéré et conseiller en investissement participatif (CIP) pour la participation dans l'entreprise (y compris les SAS). Sans minimum de fonds propres requis, ils permettront à leurs détenteurs d'afficher un label symbolisant la transparence et le respect des investisseurs.



78,3
millions d'euros collectés en France en 2013, près de trois fois plus qu'en 2012.

« Inexorablement, le statut de CIP sera une première marche vers celui de PSI [prestataire de services d'investissement, NDLR], 'passaportable' à l'échelle européenne », note Thierry Merquiol, fondateur de Wiseed, chef de file du *crowdequity* dans l'Hexagone. Ce nouveau cadre sera aussi propice à un foisonnement d'initiatives. « On va assister à une multiplication des plates-formes, ajoute Thierry Merquiol. Il s'en crée quasiment une par semaine. »

Consolidation en vue

La réforme s'inscrit en effet dans un marché déjà en pleine évolution. Les plates-formes, qui prélèvent des frais en fonction des montants récoltés (de l'ordre de 5 % à 10 % pour le *crowdequity*), doivent encore trouver leur équilibre. « Douze plates-formes sur les 80 existantes, tous modèles confondus, font 95 % du volume », relève François Carbone, qui s'attend à ce que ce déséquilibre perdure. « On va voir une première

concentration de plates-formes au niveau européen, voire français », prévoit-il toutefois.

Pour tenter de sortir du lot, les nouveaux entrants innoveront. My New Startup, une plate-forme ouverte fin novembre, combine achat par anticipation et/ou investissement en capital. « Cela offre la possibilité à un entrepreneur de tester son produit avec l'achat par anticipation et de réaliser une étude de marché grande nature avant de revenir dans un deuxième temps solliciter des investisseurs plus qualifiés via un financement au capital », explique son fondateur, Thomas Derosne. Le secteur expérimente aussi une voie collaborative, aux côtés des clubs de *business angels* et des capital-risqueurs. En Belgique, My Micro Invest a appliqué ce principe de manière systématique et poussée en associant « financement par la foule » et investisseurs professionnels.

Au-delà de ces partenaires « naturels », des acteurs plus traditionnels comme les banques pourraient se mettre sérieusement au *crowdfunding*, que ce soit via des alliances stratégiques ou des rachats. L'entaille faite au monopole bancaire suscite des vocations dans le prêt rémunéré, à l'image de PretPME.fr et Unilend sur le créneau des entreprises. Étape supplémentaire, « on va assister à un cycle de désintermédiation et de réintermédiation de la finance via le numérique qui pourra favoriser l'émergence d'un 'Amazon du financement des PME' comme a émergé un 'Amazon des paiements' avec Paypal », annonce Jean Rognetta, président de PME Finance. « Pour qu'une société européenne devienne numéro un dans ce domaine, il faut construire cette industrie dès maintenant », affirme-t-il. Le *crowdfunding* « à la française » peut se mettre à rêver. ■